

Dossier du BHI No. S1/1100

Lettre circulaire No. 19/2001
2 avril 2001

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI 2001- 2005

Monsieur,

Un projet de programme de travail de l'OHI pour la période 2001 – 2005 vous est adressé en annexe à la présente, afin de recueillir les commentaires des Etats membres.

Comme requis par le cycle de planification de l'OHI, le Programme de travail devra être reconduit chaque année pour une période de douze mois, et amendé pour inclure les révisions proposées par le SPWG ainsi que par les Etats membres. Le cycle de planification stratégique est contenu dans la Proposition 3 soumise à la Conférence hydrographique internationale extraordinaire de mars 2000.

Les révisions du Programme de travail 2001–2005 auraient en principe dû être approuvées en 2000. Toutefois, compte tenu de la trop grande proximité avec la Conférence HI extraordinaire, ceci n'a pas pu être fait. Les commentaires formulés par le Groupe de travail sur la planification stratégique à la fin de l'année 2000 ont été inclus dans ce projet.

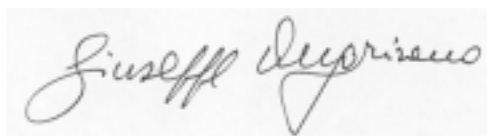
Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir faire parvenir vos commentaires au BHI avant le 30 avril 2001.

Nous demandons, notamment aux présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR), de bien vouloir examiner le programme de travail se rapportant aux activités de la Commission qu'ils président. Il serait également utile que l'ordre du jour des conférences des CHR corresponde, aussi souvent que possible, aux tâches du Programme de travail.

Conformément au cycle de planification, il vous sera possible de commenter le Programme de travail pour la période 2002–2006 dès le début du processus de révision en avril 2001.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président

P.J. : Projet de programme de travail pour la période 2001-2005.

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2001 – 2005 *

Décembre 2000

[* Ce plan quinquennal est mis à jour chaque année.]

Note: Ce document n'a pas été approuvé par les États membres de l'OHI

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI 2001-2005*

Introduction

Le programme de travail détaillé 2001-2005 découle des objectifs et des buts de l'OHI tels qu'ils sont établis dans le plan stratégique de l'OHI.

Ce programme de travail précise les tâches devant être menées à bien dans le cadre de chacun des cinq programmes de l'OHI. Les indicateurs de performance clés pour 2001 y sont identifiés.

Une annexe indique les tâches devant être externalisées au cours de l'année.

Un résumé des coûts des programmes, pour 2001, est également fourni.

Table des matières

Programme 1	page 3
Programme 2	page 5
Programme 3	page 8
Programme 4	page 16
Programme 5	page 18
Diagramme schématique	page 21
Travaux externalisés	page 22
Affectation des ressources	page 23

Ordre des priorités

<p>[HP] = haute priorité [MP] = moyenne priorité [FP] = faible priorité</p>

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
2001-2005**

Programme 1

Coopération entre les États membres et avec les Organisations internationales

Elément 1.1 - Coopération entre les États membres

Cet élément a pour objectif la poursuite du développement de services de navigation internationaux comme suit :

Tâches continues

Tâche 1. 1. 1 Travaux des commissions hydrographiques régionales, en particulier la mise en œuvre des programmes de cartes internationales, et l'augmentation du nombre de cartes INT publiées [HP].

Action: CHR

Tâche 1. 1. 2 Encourager la participation des Etats membres aux organes subsidiaires de l'OHI [HP].

Action: CHR + BHI

Tâche 1. 1. 3 Encourager une coopération bilatérale reposant sur les accords entre les SHN, qui permettent des échanges équilibrés, que ce soit en terme de produits, de services ou de droits d'auteur [MP].

Action: Nations + BHI

Tâches prévues pour 2001

Tâche 1. 1. 4 Étudier la possibilité d'établir des commissions hydrographiques régionales là où il n'en existe pas, en particulier dans les zones NAVAREA VIII, et la région INT C1 [HP].

Action: BHI

Elément 1. 2 - Coopération avec les Organisations internationales

Cet élément a pour objectif la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations internationales dont l'OMI, la COI, l'AIMS, l'ACI, la CEI, l'ISO, la FIG et l'OMM en oeuvrant tout particulièrement, par l'intermédiaire :

- Du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC), du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV), du sous-comité de la coopération technique (TC), du sous-comité sur la recherche et le sauvetage (COMSAR) ainsi que de divers autres organes de l'OMI.
- Du programme GEBCO ainsi que des programmes de la COI pour la cartographie océanique.
- Des initiatives conjointes AISM/AIP en ce que concerne le développement des infrastructures de navigation.
- Du groupe de travail technique de l'ISO sur les normes pour les données spatiales (TC 211)
- Du Processus consultatif informel des NU sur les océans et le Droit de la mer (UNICPLOS).

Tâches continues

Tâche 1. 2. 1 Interagir constamment avec d'autres organisations internationales pour la réalisation des objectifs de l'OHI en vue d'apporter une réponse aux questions stratégiques auxquelles est confrontée l'OHI [HP].

Action: BHI + CHR

Tâches prévues pour 2001

Tâche 1. 2. 2 Formaliser les relations avec l'AIMS, l'ACI et la CEI en signant des protocoles d'accord [MP].

Action: BHI

Tâche 1. 2. 3 Coopérer avec l'OMI et avec le gouvernement italien eu égard à la création ainsi qu'à la formalisation d'un consortium chargé d'apporter son soutien à l'AMI de Trieste [MP].

Action (déjà menée à bien): Accord de coopération OMI-AMI-OHI signé le 16 novembre 2000.

Elément 1. 3 - Coopération avec les États non membres

Tâche 1. 3.1 Etablir et développer des relations avec des Etats non membres, notamment par le biais des CHR [HP].

Liste des objectifs-clés [KT]

KT 1.1 Entreprenre la formation d'une CHR pour la zone NAVAREA VIII, en vue d'en organiser la première réunion avant fin 2001.

Action: Coordination NAVAREA VIII et BHI

Résumé des affectations du Budget 2001 de l'OHI en ce qui concerne le programme 1 [millions de francs]

Coûts relatifs au personnel	0,704
Coûts opérationnels et autres	0,155
Total	0,859
% du budget total	6 %

Programme 2

Renforcement des capacités

Elément 2. 1 - Coopération technique

Tâches continues

Tâche 2. 1. 1 Évaluer en continu l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine ainsi que des informations nautiques des nations et des régions où l'hydrographie est en cours de développement et fournir des directives pour le développement des capacités hydrographiques locales. Ceci implique des visites aux États membres et non-membres, notamment en Afrique, en Amérique centrale, en Europe de l'Est, ainsi qu'au Moyen Orient afin d'identifier les besoins régionaux et sous-régionaux, d'encourager le progrès et de discuter des possibilités en matière d'assistance technique et financière ainsi que de formation. [Ces actions devraient être menées conjointement avec l'OMI, l'AISM et l'AIP, selon qu'il convient, afin de couvrir la totalité des besoins en matière d'infrastructure de navigation (administration maritime, services portuaires et aides à la navigation, par exemple.)][HP].

Action: Présidents des CHR et BHI

Tâche 2. 1. 2 Encourager la fourniture coordonnée d'une assistance technique et financière aux projets de développement hydrographique en établissant d'étroites relations avec les agences nationales et les organisations internationales pertinentes susceptibles d'apporter un financement ou toute autre aide [HP].

Action: Présidents des CHR et BHI

Tâche 2. 1. 3 Encourager et suivre l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays ayant des Services hydrographiques ou des organismes de levés hydrographiques bien établis, et ceux souhaitant établir ou élargir leurs capacités hydrographiques [MP].

Action: Présidents des CHR, Nations et BHI

Tâche 2. 1. 4 Coordonner les projets de coopération technique concernant les levés hydrographiques et la géomatique via le groupe de travail du Comité FIG/OHI de Coordination de l'Assistance technique et de la Coopération [CCAT] [MP].

NB: Le BHI doit vérifier l'efficacité réelle du CCAT et présenter un rapport aux Etats membres de l'OHI.

Tâche 2. 1. 5 Tenir à jour la base de données de l'OHI relative aux projets d'assistance technique. [MP]

Action: CHR, BHI et nations qui sont encouragés à tenir le BHI informé.

Tâche 2. 1. 6 Coopérer avec l'OMI, l'AISM et l'AIP sur les questions de coopération technique liées à la navigation et à la sécurité maritime. [MP].

Action: BHI

Tâche 2. 1. 7 Encourager le développement des capacités en vue d'une production d'ENC mondiale. [HP]

Action: CHR et BHI

Tâche 2.1.8 Encourager le développement d'une plus grande capacité en matière de formation et de cours supplémentaires destinés au personnel hydrographique des pays en voie de développement. [HP]

Action: Présidents des CHR, BHI et nations

Tâches prévues pour 2001

Tâche 2. 1. 9 Projet 7 MEDA et 2ème partie du projet MEDA (avec la CE et l'AMI de Trieste) [HP]

Tâche 2. 1. 10 Projet relatif aux services pour la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria (avec l'OMI et l'AISM) [MP]

Action: BHI, l'AMI et l'AISM

Tâche 2. 1. 11 Création d'un groupe d'étude chargé d'examiner avec l'OMI, l'AIMS, l'AIP etc, l'état de l'hydrographie, des aides à la navigation et de la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et en Afrique centrale en vue de formuler un projet de développement. Il s'agit là d'une initiative des États de la région. [HP]

Action: CHAtO et BHI

Tâche 2. 1. 12 Coopération technique pour le développement de l'hydrographie et des aides à la navigation en mer Noire (avec la CE et les pays concernés) Il s'agit là d'une initiative des États de la région [MP]

Action: Groupe de travail sur la sécurité de la navigation en mer Noire, CHMMN (Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire), BHI et l'AIMS.

Tâche 2. 1. 13 Poursuite d'un projet visant à développer l'infrastructure de navigation dans les Caraïbes ainsi qu'en Amérique centrale, en coopération avec la COCATRAM. Il s'agit là d'une initiative des États de la région. [MP]

Action: COCATRAM et BHI

Tâche 2. 1. 14 Calendrier des visites de coopération technique dans les pays et organisations ci-après:

Afrique australe - Namibie. [MP]

Afrique occidentale et Afrique centrale - Voir tâche 2.1.11 [HP]

Mer Rouge - Érythrée, Arabie Saoudite, Yémen [MP]

Asie orientale - Cambodge; RPD de Corée, Myanmar, Vietnam [MP].

Organisations - Banque asiatique de développement, PNUD, Banque mondiale [MP]

Elément 2. 2 - Adhésions

Tâches continues

Tâche 2. 2. 1 Encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres, en particulier des Etats ayant envoyé des observateurs à la XV^e Conférence, en se concentrant notamment sur l'Afrique, l'Amérique centrale, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient [HP].

Action: CHR et BHI

Tâche 2. 2. 2 Encourager les États membres à fournir rapidement une réponse aux demandes d'adhésion des États non membres souhaitant faire partie de l'OHI [HP].

Action: BHI et gouvernement de Monaco

Tâche 2. 2. 3 Etudier la mise en oeuvre d'une procédure d'adhésion à l'OHI moins complexe. [HP].

Action: BHI et gouvernement de Monaco

Tâche 2. 2. 4 Prendre des mesures afin d'éviter la suspension d'États membres et de restaurer les droits des États membres suspendus. [HP].

Action: BHI

Tâche 2. 2. 5 Encourager les États membres à prendre une décision quant à la ratification des amendements à la Convention proposés en 1987 et en 1997. [LP]

Action : BHI et gouvernement de Monaco

Elément 2. 3 - Assistance financière

Tâches continues

Tâche 2. 3. 1 Poursuivre les efforts visant à identifier les agences dispensatrices d'aide pouvant être, potentiellement, source de fonds et rechercher de manière active leur assistance, dans le but de faire progresser les prescriptions identifiées sous l'élément 2.1. Cela impliquera des contacts avec diverses organisations internationales et régionales comme la Banque asiatique de développement, la Commission européenne, le Fond pour l'environnement mondial, la Banque mondiale et les agences nationales favorables aux projets bilatéraux [MP].

Action: BHI et CHR

Tâche 2. 3. 2 Améliorer les compétences techniques au sein de l'Organisation en rédigeant des propositions relatives à des projets d'aide [recueillir des informations sur les besoins en vue de la rédaction de projets d'aide afin d'aider les Etats membres en voie de développement à obtenir un financement, et à tenir à jour une liste des consultants spécialisés dans ce domaine] [MP]

Action: BHI et CHR

Tâche 2. 3. 3 Rechercher la formation d'un groupe inter-agences (avec l'OMI, l'AISM, l'AIP etc...) chargé de promouvoir le financement des projets hydrographiques et du renforcement des capacités dans les pays en développement.] [MP]

Action : BHI et nations (propositions au BHI)

Tâche 2. 3. 4 Chercher à établir un programme de bourses de l'OHI à l'intention des étudiants des pays en voie de développement et proposer à cet effet des dispositions budgétaires. [MP]

Action: BHI et nations

Elément 2. 4 - Coopération régionale

Tâches continues

Tâche 2. 4. 1 Mettre au point des projets bilatéraux et multilatéraux entre Services hydrographiques [MP]

Action: BHI et nations

Liste des objectifs-clés [KT]

KT 2.1 Mettre en place un groupe d'étude pour l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale en 2001.

KT 2.2 Rendre visite aux pays mentionnés dans la tâche 2.1.12 en 2001.

KT 2.3 Amener à 70 le nombre des États membres avant fin 2002.

KT 2.4 Établir des contacts avec les agences de financement internationales en 2001.

Résumé des affectations du Budget 2001 de l'OHI en ce qui concerne le programme 2 [millions de francs]

Coûts relatifs au personnels	1.107
Coûts opérationnels et autres	0.650
Total	1. 757
% du Budget Total	11 %

Programme 3

Soutien apporté aux techniques et aux normes

Les principaux travaux de ce programme seront répartis dans sept catégories : Cartographie et Services d'information hydrographique, Levés hydrographiques, Formation, Données destinées aux applications SIG, Renseignements sur la sécurité maritime, Gestion des publications et Services de traduction.

Elément 3.1 - Cartographie et Services d'information hydrographique

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3.1.1 Poursuite des travaux effectués en coopération en ce qui concerne le développement des services ECDIS et, en particulier :

3.1.1.1 Amélioration et extension continue des spécifications et des normes par la CHRIS et ses groupes de travail, et liaison avec la CSC ainsi que l'ISO, en insistant sur les éléments suivants:

GT sur les normes techniques, etc. [TSMAD]	}	
Nouvelle édition de la S-57 [Ed 3.1]	}	
GT sur la mise à jour des ENC	}	[HP]
GT sur la tenue à jour des couleurs et des signes conventionnels	}	
Nouvelle édition de la S-52	}	
GT sur les objets d'information maritime	}	
GT sur la qualité des données	}	
GT sur la standardisation des publications nautiques	}	[MP]
GT sur l'évaluation des technologies	}	

3.1.1.2 Soutien et encouragement apportés à la production et à la distribution des ensembles de données ENC par le Comité WEND, le RENC de l'Europe du Nord et toute nouvelle entité, comme, par exemple, le concept SHARED en Asie du Sud-Est et en Australasie, ainsi que les initiatives dans la zone des Caraïbes, de la Méditerranée et de la mer Noire. [HP].

Action: BHI, CHR et Comités/Commissions

3.1.1.3 Participation aux aspects "réglementation" des ECDIS via le HGE OMI/OHI, notamment pour les questions concernant les ECDIS, les RCDS et les ECS. [HP].

Action : BHI

3.1.1.4 Intensification des contacts avec les organisations internationales représentant l'industrie privée (organisations la chapeautant) afin de réduire les conflits potentiels et de maximiser la qualité et la disponibilité en matière de produits nautiques numériques adéquats, en les invitant à participer aux forums appropriés de l'OHI et via la participation de l'OHI à des activités non gouvernementales telle que la participation à l'OEF (Open ECDIS Forum). [HP].

Action: BHI et CHR

3.1.1.5 Participation aux essais ainsi qu'aux aspects relatifs à l'homologation des ECDIS via le TC80 de la CEI [HP].

Action : BHI

Tâche 3. 1. 2 Poursuite de la participation à l'élaboration de normes pour la cartographie et l'information géographique en association avec des groupes tels que le DGIWG, l'ACI et l'ISO, afin de s'assurer que les intérêts des membres de l'OHI sont pris en compte dans la formulation des normes. Les travaux des groupes suivants présentent un intérêt particulier :

TC 80 de la CEI [ECDIS] [HP]
Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP]
Projet TENT-T de l'Union européenne [MP]

Tâche 3. 1. 3 Poursuite du développement du portefeuille de cartes internationales (papier) grâce aux travaux de la Commission de standardisation des cartes, aux Commissions hydrographiques régionales et aux coordinateurs des zones de cartographie INT (voir également programme 1)
Action: CSC, CHR et Coordinateurs pour les cartes INT

3.1.3.1 Mise au point d'une nouvelle symbologie eu égard à l'organisation du trafic maritime, y compris les voies de circulation archipélagiques, les services de trafic maritime, les zones environnementalement vulnérables, etc. [HP].

Action : CSC et BHI

3.1.3.2 Avancement des travaux de la Commission de standardisation des publications nautiques, tout particulièrement eu égard à la mise au point de formats standard pour les Avis aux navigateurs, les Instructions nautiques ainsi que d'autres publications nautiques. [HP].

Action: CSPN et BHI

3.1.3.3 Résolution des problèmes touchant à l'extension du plan de découpage des cartes INT afin d'y inclure les cartes à grandes échelles [MP].

Action : CSC, CHR et coordinateurs pour les cartes INT

3.1.3.4 Etablissement d'une politique sur l'intégration des produits analogiques / produits numériques et sur la transition entre les deux [MP].

Tâche 3. 1. 4 Fournir des conseils et une assistance technique aux Etats membres à la demande, notamment des conseils sur les systèmes et les processus cartographiques, ainsi que des conseils sur la construction de plans de cartographie nationaux (voir également programme 2, élément 1) [MP].

Action: BHI

Tâche 3. 1. 5 Fournir des conseils sur le contenu des cours de gestion des données spatiales [MP].

Action: Comité consultatif de FIG-OHI et BHI

Tâche 3. 1. 6 Fournir des conseils et une assistance technique aux utilisateurs de normes de l'OHI, qu'il s'agisse d'États membres ou du secteur privé [MP]

Action: Nations et BHI

Tâche 3. 1. 7 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :

S-52, S-57 [HP]
M-4, M-11, S-23, [MP]
S-59 [FP]

Action: Comités/Commissions, GT et BHI

Tâche 3. 1. 8 Produire des graphiques pour les versions numériques des publications M-4, M-11, S-23 [HP]

Action : BHI

Tâche prévues pour 2001

Tâche 3. 1. 9 Coopérer avec l'ACI en vue de l'établissement de normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine. [HP]

Action: BHI et Comité consultatif

Tâche 3. 1. 10 Achever la rédaction d'un projet de cours-type pour les spécialistes en cartographie marine [HP]

Action: Comité consultatif

Elément 3. 2 - Levés hydrographiques

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3. 2. 1 Poursuivre, par le biais du groupe de travail sur la S-44, la mise au point de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et des activités connexes comme les observations de marées, via les groupes de travail existants [MP].

Action: GT et BHI

Tâche 3. 2. 2 Guider et informer les États membres en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies disponibles comme celles des sonars multifaisceaux en insistant particulièrement sur les aspects complexes tels que le traitement et la visualisation des données [MP].

Action: CHR et BHI

Tâche 3. 2. 3 Guider et informer les États membres eu égard à l'émergence de technologies susceptibles d'améliorer le rapport coût-efficacité en matière d'acquisition de données en se référant tout particulièrement aux techniques de télédétection [MP].

Action : CHR et BHI

Tâche 3. 2. 4 Guider et informer les États membres eu égard aux développements intervenus en matière de géodésie et d'affinement des systèmes de référence [FP].

Action : BHI

Tâche 3. 2. 5 Par le biais du comité sur les marées, guider et informer les Etats membres eu égard aux développements intervenus en matière d'observation des marées, en particulier sur les programmes de recherche spatiaux concernant les composantes de la marée [Topex Poseidon, ERS, GFO, Jason, etc.] [MP].

Action : Commission de l'OHI sur les marées et BHI

Tâche 3. 2. 6 Répondre aux demandes de conseils des organisations internationales et des Etats membres concernés sur les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer [MP].

Action : ABLOS et BHI

Tâche 3. 2. 7 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-32, S-60 [HP]
S-44, S-50,
S-51, S-55 [FP]

Action : GT et BHI

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

Tâche 3. 2. 8 Entreprendre la compilation du manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques [MP].

Action: GT et BHI

Tâche 3. 2. 9 Préparer une version Web du Dictionnaire hydrographique de l'OHI [Projet DHYDRO] [HP] .

Action: GT et BHI

Tâche 3. 2. 10 Préparer un profil S-57 en vue d'un format d'échange standard pour les données hydrographiques de base [MP].

Action: GT et BHI

Tâche 3. 2. 11 Consulter les États membres sur la nécessité d'établir des normes pour l'hydrographie des fleuves et des voies intérieures navigables, afin de traiter de sujets spécifiques comme les niveaux hydrométriques, les techniques de levés, la représentation des côtes, les changements de voies etc., et préparer des recommandations pour la XVIe Conférence (voir également 3.3.5) [MP]

Action: CHR et BHI

Elément 3. 3 - Formation et enseignement

Tâches continues

Tâche 3. 3. 1 Poursuivre l'amélioration du niveau de compétence internationale en hydrographie et assurer la fourniture de conseils à la communauté hydrographique internationale eu égard à la formation en hydrographie via le Comité consultatif international FIG-OHI sur les normes de compétence pour les hydrographes (CCI) [MP].

Action: CCI et BHI

Tâche 3. 3. 2 Poursuivre les travaux effectués en coopération avec la FIG en vue de la mise au point de normes de compétence pour les hydrographes, de l'homologation des cours ainsi que de l'examen et de la tenue à jour des Normes afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes [HP].

Action: CCI

Tâche 3. 3. 3 Encourager partout dans le monde, l'établissement de cours d'hydrographie, de cartographie, de gestion des données spatiales ainsi que de gestion des contrats et des projets, et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par les comités consultatifs internationaux OHI/FIG et OHI/ACI, afin d'accroître le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues [HP].

Action : CHR et BHI

Tâche 3. 3. 4 Assister les Etats membres dans leurs rapports avec le monde universitaire, afin de tirer le meilleur parti des capacités disponibles dans les universités et dans les autres établissements d'enseignement, en matière de formation [FP].

Action: CHR et BHI

Tâche 3. 3. 5 Consulter les Etats membres sur la nécessité d'établir des normes spécifiques pour la cartographie des fleuves et des voies intérieures navigables. (voir aussi 3. 2. 11) [MP]

Action: CHR et CSC

Tâche 3. 3. 6 Fournir des conseils sur le contenu des cours de cartographie. [MP]

Tâche 3. 3. 7 Proposer des cours de formation à la diffusion des RSM. [HP]

Action: Comité consultatif international, CDARN et BHI

Tâches prévues pour l'an 2001 et au-delà

Tâche 3. 3. 8 Terminer, d'ici l'an 2001 la préparation des éléments suivants des normes de compétence pour les hydrographes : (organisations concernées : BHI et Comité consultatif FIG/OHI) [HP]

- Formation nautique requise pour les cours d'hydrographie.
- Directives en vue d'une expérience nautique pratique, comme condition préalable au cours.
- Niveaux de connaissance pour les matières fondamentales.
- Unités facultatives

Action : CCI et BHI

Tâche 3. 3. 9 Entreprendre une coopération avec des organisations internationales comme l'ACI et l'AMI de Trieste pour l'élaboration de normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine (voir aussi Tâche 3.1.9)[MP].

Action : CCI et BHI

Tâche 3. 3. 10 Achever la rédaction d'un projet de cours type pour les spécialistes en cartographie marine [HP]

Action : Comité consultatif

Tâche 3. 3. 11 Entreprendre des actions avec des agences internationales de financement en vue de la promotion de la formation en hydrographie dans les pays en voie de développement (voir aussi tâche 2. 3. 4) [MP].

Action: BHI et les Nations

Tâche 3. 3. 12 Examiner la nécessité de cours spécialisés de cartographie et d'hydrographie pour les voies navigables intérieures [FP].

Action : BHI

Tâche 3. 3. 13 Réviser, préparer et tenir à jour les publications: M-5, M-6 [nouvelle publication] et S-47 [HP].

Action : BHI et CCI

Elément 3.4 - Données pour les applications géomatiques

Les tâches principales en la matière sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3. 4. 1 Aider les États membres à optimiser et à étendre l'utilisation de leurs ensembles de données hydrographiques à des fins autres que la navigation via :

3.4.1.1 Le contrôle des développements géomatiques intervenant dans le monde, en particulier de ceux associés à la gestion des données de la zone côtière ainsi qu'au développement des infrastructures régionales, nationales et globales en matière de données spatiales [FP].

Action: BHI

3.4.1.2 Échanger des informations concernant les pratiques en cours, les services et produits courants, les moyens de distribution, les tarifs, les profils des clients, les études de marchés, etc. [HP]

Action: CHR et RENC

3.4.1.3 Développer des produits génériques et des spécifications de services [HP].

Action : RENC

3.4.1.4 Guider l'élaboration de normes de formation aux applications géomatiques et contribuer à celle-ci [MP]

Action : Nations et BHI

3.4.1.5 Encourager la tenue d'ateliers et de conférences sur les sujets précédemment mentionnés [MP]

Action : CHR

3.4.1.6 S'engager dans le processus consistant à développer l'interprétation du droit de la mer par le biais du groupe ABLOS. [HP]

Action : ABLOS et BHI

3.4.1.7 Collaboration étroite avec la COI grâce au protocole d'accord signé en 2000 [HP]

Action : BHI

Tâche 3. 4. 2 Poursuivre la participation à l'élaboration de normes en matière d'informations cartographiques et géographiques, et à l'alignement des normes de l'OHI avec des normes plus générales pour les données spatiales, via :

-le Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP]

Action : Nations et BHI

-le Projet TENT-T de l'Union européenne [FP]

-l'Infrastructure globale en matière de données spatiales [MP]

Action : BHI en collaboration avec l'ACI

-la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales [MP]

Action : BHI

Tâche 3. 4. 3 Poursuivre la contribution au développement de la cartographie des océans et des eaux peu profondes partout dans le monde comme suit :

3.4.3.1 En encourageant les Etats membres à fournir des données pour la cartographie océanique internationale [MP].

Action : CHR et BHI

3.4.3.2 En poursuivant le développement du Centre de données numériques de Boulder, Colorado [MP].

Action: BHI en co-ordination avec la COI

3.4.3.3 En réaffirmant le rôle des Services hydrographiques volontaires (SHV) en matière de collecte et de gestion des données bathymétriques numériques pour les projets GEBCO et de cartographie océanique [HP].

Action : CHR et BHI

3.4.3.4 En participant à la définition et au développement des projets et des produits GEBCO et COI [HP].

Action : CHR et BHI

3.4.3.5 En participant à la carte bathymétrique internationale régionale parrainée par la COI [FP]

Action : CHR et BHI

3.4.3.6 En collaborant avec la COI et les Nations Unies en ce qui concerne le contrôle de l'appellation des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales [HP]

Action: SCUFN et BHI

3.4.3.7 En assurant un service d'informations pour les questions océanographiques [FP]

Action : BHI

Tâche 3. 4. 4 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : B-2, B-4, B-6, B-7, et B-8 [HP]

Action : GT et BHI

Tâches prévues pour 2001

Tâche 3. 4. 5 Achever l'harmonisation entre les Normes de l'OHI pour les données spatiales et les normes de l'ISO [HP]

Action : TSMAD et BHI

Tâche 3. 4. 6 Organiser la Conférence pour le centenaire de la GEBCO prévue pour 2003 [FP]

Action : BHI en coordination avec la COI

Elément 3. 5 - Renseignements sur la sécurité maritime

Les tâches principales sont les suivantes :

Tâches continues

Tâche 3. 5. 1 Mise en œuvre du SMDSM par l'intermédiaire des coordinateurs NAVAREA ainsi que de la Commission de l'OHI pour la diffusion des avertissements radio de navigation [CDARN] [MP].

Action : CDARN et BHI

Tâche 3. 5. 2 Coopération avec l'OMI et l'OMM en vue d'améliorer les normes globales pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime [RSM] [HP].
Action: CDARN et BHI

Tâches prévues pour 2001 et au-delà

Tâche 3. 5. 3 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :
M-12 [MP] *Action : BHI*
S-53 et appendice [HP] *Action : CDARN et BHI*

Elément 3. 6 - Edition et gestion des publications

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

Tâche 3. 6. 1 Organiser la production et la distribution des publications de l'OHI dans les langues adoptées, sous forme numérique et imprimée ainsi que sous forme de cédéroms. [HP].

Action: BHI

Tâche 3. 6. 2 Créer et développer au sein du BHI une section "Infographie" à l'appui des sections techniques.

Action: BHI

Tâche 3. 6. 3 Fournir d'autres informations aux Etats membres sous couvert de lettres circulaires [HP]

Action: BHI

Tâche 3. 6. 4 Gérer et entretenir les installations d'impression sur place et faire exécuter certains travaux d'impression sous contrat à l'appui des activités de cet élément [HP]

Action: BHI

Tâche 3. 6. 5 Assurer un service de vente de publications aux utilisateurs intéressés [MP].

Action : BHI

Tâche 3. 6. 6 Tenir à jour un site Web de l'OHI informatif (voir 4.1.5)

Action : BHI

Tâches prévues pour 2001

Tâche 3. 6. 7 Mener à bien les actions complémentaires relatives au passage du programme de publications du BHI vers un service numérique (réalisé à 80% fin 2000) [HP].

Action : BHI

Tâche 3. 6. 8 Étudier la faisabilité de la création d'une bibliothèque hydrographique numérique et les avantages en découlant [MP].

Action : BHI

Tâche 3. 6. 9 Tenir à jour la publication P-4 [FP]

Action : BHI

Elément 3. 7 - Services de traduction

Les principales tâches en la matière seront :

Tâches continues

Tâche 3. 7. 1 Assurer des services de traduction dans les langues officielles de l'Organisation, conformément aux obligations énoncées dans les documents de bases de l'OHI ainsi que dans les résolutions de l'OHI (Publications M1 et M3) [HP].

Action: BHI assisté des Nations, selon qu'il convient

Tâche 3. 7. 2 Assurer des services d'interprétation au BHI le cas échéant [MP].

Action : BHI

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 3.1 Coordonner et publier des plans régionaux de production et de services d'ENC en commençant par l'Europe en 2000, puis en poursuivant avec l'Amérique du Nord, l'Asie du Sud-Est ainsi que les Caraïbes avant 2001 et, enfin, le Pacifique Sud-Ouest et l'Amérique du Sud avant 2002.
- KT 3.2 Achever les "Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine" et les soumettre aux États membres avant fin 2001.
- KT 3.3 Achever l'harmonisation entre les normes de l'OHI et les normes de l'ISO avant fin 2001
- KT 3.4 Achever le passage du programme de publications de l'OHI vers un support numérique avant fin 2001
- KT 3.5 Assurer la distribution annuelle des publications de l'OHI sur cédérom..
- KT 3.6 Publier de nouvelles éditions des publications suivantes :
 - B-4
 - B-6 Anglais / français
 - B-7
 - B-8
 - M-2 Nouvelle édition
 - M-4
 - M-12
 - S-52 App 2 (Français)
 - S-52 App 3 (Français)
 - S-52 App 4
 - S-57 Edition 3.1
 - M-6 Nouvelle édition
 - M-5 Nouvelle édition
 - M-1 Réimpression

Résumé des affectations du Budget 2001 de l'OHI en ce qui concerne le programme 3 [millions de francs]

Coûts relatifs au personnel	5,863
Coûts opérationnels et autres	0,635
Total	6,586
% du Budget Total	43%

Programme 4

Soutien apporté aux relations publiques et à la gestion générale

Elément 4.1 - Information du public

Cet élément a pour objectif de sensibiliser à l'importance de l'hydrographie, et de s'assurer que la nécessité qu'il y a à disposer d'un Service hydrographique ainsi que les responsabilités de ce dernier sont correctement comprises, particulièrement au niveau gouvernemental et au niveau des utilisateurs, par les moyens suivants :

Tâches continues

Tâche 4.1.1 Créer, à l'intention du public un ensemble de documents concernant le matériel déjà utilisé par les Etats membres [MP].

Action: BHI

Tâche 4.1.2 Communiquer des informations aux responsables en matière de prise de décision, sur demande, ainsi qu'à l'occasion de visites aux Etats membres et non membres [HP].

Action : BHI en coopération avec l'OMI, l'AIMS, l'AIP et les CHR

Tâche 4.1.3 Communiquer, à chaque occasion, des documents à ce sujet lors des séminaires et des conférences appropriés [MP].

Action : BHI

Tâche 4.1.4 Diffuser des communiqués de presse pendant toutes les principales réunions de l'OHI [MP].

Action : BHI

Tâche 4.1.5 Mettre à disposition un site Web informatif et tenu à jour [HP].

Action : BHI

Tâche 4.1.6 Publier des documents d'information appropriés, y compris des publications de l'OHI, à l'intention des États membres :
M-2 [Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques, 2ème partie], P-7 [HP].
P-3, P-5, P-6, M-1, et M-3 [MP].

Action : BHI

Tâches prévues pour 2001 et au-delà

Tâche 4.1.7 Mettre en place une stratégie de relations publiques ainsi qu'un plan de mise en oeuvre, faisant appel à des compétences techniques extérieures si nécessaires [HP].

Tâche 4.1.8 Établir un compendium des cas juridiques associés à la cartographie marine et aux accidents maritimes [FP].

Tâche 4.1.9 Rédiger un document d'information/une rubrique Web destinés à promouvoir l'hydrographie en tant que carrière intéressante reconnue par les établissements d'enseignement [FP].

Tâche 4.1.10 Produire une nouvelle édition de la M-2.

Elément 4.2 - Information sur la gestion

L'objectif de cet élément est d'aider les États membres à maintenir un niveau de soutien budgétaire approprié et de s'efforcer de mettre en place une meilleure utilisation des ressources ainsi qu'une meilleure fourniture de services, par les moyens suivants:

Tâche continues

Tâche 4. 2. 1 Guider et informer les États membres sur les questions actuelles de gestion en matière d'hydrographie ainsi que sur les nouvelles initiatives d'optimisation de l'utilisation des ressources comme, par exemple, celles touchant à la restructuration, aux nouvelles formations, à la sous-traitance, au partenariat avec le secteur privé, à la privatisation, etc. [MP].

Action : BHI et Nations

Tâche 4. 2. 2 Guider et informer les Etats membres sur les informations comparatives appropriées relatives aux responsabilités et aux ressources employées, afin d'assurer un service "d'évaluation des performances" permettant d'identifier la "meilleure pratique" (voir notes ci-dessous) [HP].

Action : BHI et Nations

Tâche 4. 2. 3 Guider et informer les Etats membres eu égard aux relations avec le monde universitaire et le secteur privé, afin de tirer profit, de la meilleure manière possible, des capacités en matière de recherche et de développement disponibles dans ces secteurs [MP].

Action : BHI et Nations

Tâche 4. 2. 4 Guider et informer les Etats membres sur les développements intervenant en matière de gestion de la qualité, et encourager les accréditations (ISO 9000) en la matière, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que fournisseurs de services de qualité [MP].

Action : BHI et Nations

Tâches prévues pour 2001

Tâche 4. 2. 5 Achever les recherches sur le service d'"évaluation des performances" lequel devrait être opérationnel en 2002 (la tâche pourrait être externalisée) [HP]. [Voir notes ci-dessous]

Tâche 4. 2. 6 Entreprendre des recherches sur l'accréditation (ISO 9000) en matière de gestion de la qualité [MP].

Note 1: L'évaluation des performances est définie comme "un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle.

Note 2: Il est proposé que le SPWG crée un groupe de travail chargé d'affiner ces nouvelles tâches et d'établir un programme de développement pertinent.

Liste des objectifs-clés [KT]

KT 4.1 Proposer aux États membres un projet stratégique en matière de relations publiques, et publier un plan de mise en œuvre convenu avant 2001.

Résumé des affectations du Budget 2001 en ce qui concerne le programme 4 [millions de francs]

Coûts relatifs au personnel	0,300
Coûts opérationnels et autres	0,225
Total	0,525
% du Budget Total	3%

Programme 5

Questions internes

Les principales tâches de ce programme seront les suivantes :

Elément 5.1 - Développement interne de l'OHI

Cet élément vise à gérer le développement approprié de l'OHI, afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure d'effectuer, de manière efficace, les tâches définies par les États membres.

Tâches continues

- Tâche 5.1.1** Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI [HP].
- Tâche 5.1.2** Examiner les possibilités d'échange de personnel entre les SH et le BHI. [Décision 3, XVe Conférence HI] [FP].
- Tâche 5.1.3** Améliorer les communications au sein de l'Organisation, notamment en encourageant l'utilisation de moyens numériques [par ex. courrier électronique, publications numériques, etc.] [MP].
- Tâche 5.1.4** Organiser, au BHI, une bibliothèque regroupant une collection /compendium d'ouvrages et de revues techniques (en particulier ceux et celles produits par diverses organisations maritimes telles que la DOALOS, la FIG, l'AIMS, l'ACI, l'OMI, la COI, etc) [FP]

Action: BHI

Tâches prévues pour l'an 2001

- Tâche 5.1.5** Étudier des propositions et faire un compte rendu à la XVIe Conférence HI en vue d'une restructuration plus poussée de l'Organisation afin que celle-ci soit mieux en mesure de répondre aux besoins des États membres ainsi qu'aux objectifs fixés dans le plan stratégique, et pour améliorer le rapport coût-efficacité. Ces travaux pourraient porter sur :

Action : SPWG et BHI

- Le programme des futures Conférences H.I. *Action: SPWG et BHI*
- La fréquence des Conférences H.I. *Action: SPWG et BHI*
- La politique linguistique de l'Organisation *Action: SPWG et BHI*
- La politique en matière de participation des ONG aux travaux de l'OHI
Action: SPWG et BHI
- Les moyens d'améliorer la participation des États membres aux activités de l'OHI
Action: SPWG et BHI
- La poursuite de l'examen de la structure de gestion et des processus de travail de l'OHI
Action: SPWG et BHI
- L'ajustement du budget pour refléter les nouvelles directions stratégiques
Action: SPWG, CF et BHI
- La réduction des frais de l'OHI et introduction d'un budget à croissance nominale zéro.
Action: SPWG, CF et BHI
- L'examen du plan stratégique de l'OHI en vue de sa présentation à la XVIème CHI
Action: SPWG et BHI
- L'examen annuel du programme de travail de l'OHI
Action: SPWG

L'ensemble de ces travaux est classé [HP]

Elément 5.2 - Administration de l'OHI

Cet élément répond aux besoins en matière d'administration du secrétariat de l'OHI via divers postes :

Tâches continues

Tâche 5. 2. 1 Gestion financière de l'OHI

- 5.2.1.1 Planification financière, budgétisation, gestion financière }
Gestion des contributions des États membres, et contrôle du }
respect des règlements dans les délais }
- 5.2.1.3 Gestion de l'investissement des fonds de l'OHI } [Systématique] Action: BHI
- 5.2.1.4 Tenue des comptes, comptabilité et rapports financiers }
- 5.2.1.5 Boutique du BHI et questions diverses }

Tâche 5. 2. 2 Gestion du personnel du BHI

- 5.2.2.1 Gestion du personnel }
- 5.2.2.2 Évolution du personnel } [Systématique] Action: BHI
- 5.2.2.3 Gestion des fonds de retraite, d'assurance médicale, etc. }

Tâche 5. 2. 3 Administration du secrétariat du BHI

- 5.2.3.1 Service d'enregistrement et de réception }
- 5.2.3.2 Postes, téléphones, douanes, etc. } [Systématique] Action: BHI
- 5.2.3.3 Réservations d'hôtels et autres services à l'intention des }
représentants des EM à Monaco. }

Tâche 5. 2. 4 Administration des déplacements du personnel du BHI

- 5.2.4.1 Programme, organiser et suivre les déplacements du personnel du BHI [Systématique]
Action: BHI

Tâches prévues pour 2001

Tâche 5. 2. 5 Projets concernant les questions relatives à la gestion financière

Entreprendre les projets touchant aux questions relatives à la gestion financière proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

Action: Comité restreint de la CF et BHI

- 5.2.5.1 Préparer l'introduction d'un budget à croissance zéro pour la période 2003-2007 [HP]
Action: BHI
- 5.2.5.2 Faire des propositions en vue d'encourager le paiement rapide des contributions y compris des propositions visant à réduire la pression financière pour les petites nations [MP]
Action: BHI
- 5.2.5.3 Mettre au point un logiciel permettant une présentation budgétaire en fonction du programme, dès 2003.
Action: BHI

Tâche 5. 2. 6 Projets concernant les questions de personnel

Entreprendre les projets touchant aux questions de personnel, proposés par le Comité de direction, la Commission des finances et le vérificateur aux comptes.

- 5.2.6.1 Préparer des propositions concernant de nouvelles structures salariales qui s'appliqueront au futurs employés du BHI [HP].
Action: BHI
- 5.2.6.2 Étudier d'autres dispositions en matière de couverture sociale [MP].
Action: BHI et gouvernement de Monaco
- 5.2.6.3 Étudier les procédures d'évaluation du personnel [MP]
Action: BHI

Elément 5.3 - Biens du Bureau et technologie de l'information

Tâches continues

Tâche 5.3.1 Administration des biens du BHI

- 5.3.1.1 Entretien et réparations du bâtiment }
5.3.1.2 Salubrité et sécurité }
5.3.1.3 Equipement et ameublement du Bureau } [Systématique]
5.3.1.4 Acquisitions du BHI } Action: BHI
5.3.1.5 Réceptions, Conférences et réunions intersessions au BHI } Action: BHI

Tâche 5.3.2 Technologie de l'information au BHI

- 5.3.2.1 Gérer le site Web du BHI [Systématique] Action: BHI
- 5.3.2.2 Gérer la maintenance et l'amélioration des installations informatiques, conformément au plan directeur informatique [En fonction du plan] Action: BHI
- 5.3.2.3 Gérer le réseau local du BHI [Systématique] Action : BHI
- 5.3.2.4 Assurer la formation informatique du personnel du BHI [Systématique] Action: BHI

Elément 5.4 - Questions relatives au gouvernement hôte

Tâche 5.4.1 Application de l'Accord de siège [Systématique]

Action: BHI et Gouvernement de Monaco

Tâche 5.4.2 Maintien de bonnes relations ainsi que de contacts personnels à tous les niveaux avec le gouvernement monégasque ainsi qu'avec les diplomates monégasques en poste dans les pays clés et au NU (visites, briefings etc.)[HP]

Action: BHI

Elément 5.5 Gestion des adhésions à l'OHI

Tâche 5.5.1 Gestion des différents aspects des demandes d'adhésion et d'accession à la Convention (Systématique).

Action: BHI et gouvernement de Monaco

Elément 5.6 - Conférences de l'OHI

Tâche 5.6.1 Organiser la XVIe Conférence HI et l'exposition [Systématique]

Action : BHI

Liste des objectifs-clés [KT]

- KT 5.1 Soumettre à la XVIe CHI, si nécessaire, des propositions de restructuration de l'Organisation.
- KT 5.2 Soumettre à la XVIe CHI des propositions de budget à croissance zéro.
- KT 5.3 Soumettre des propositions concernant un nouveau système de couverture sociale applicable au personnel du BHI, avant fin 2001.

Résumé des affectations du Budget 2001 en ce qui concerne le programme 5 [million de francs]

Coûts relatifs au personnel	3,752
Coûts opérationnels et autres	1,916
Total	5,602
% du Budget Total	37 %

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
DIAGRAMME SCHEMATIQUE**

Programmes				
1	2	3	4	5
Coopération Internationale ⇓	Renforcement des capacités ⇓	Techniques et normes ⇓	Gestion	Questions Intérieures ⇓

Programmes				
1.1 Coopération Internationale	2.1 Assistance technique	3.1 Cartographie & Services d'information	4.1 Information du public	5.1 Développement interne
1.2 Organisations internationales	2.2 Nouvelles adhésions	3.2 Levés hydrographiques	4.2 Gestion de l'information	5.2 Administration de l'OHI
1.3 Etats non membres	2.3 Assistance financière	3.3 Formation et enseignement		5.3 Biens et technologie de l'information
	2.4 Coopération régionale	3.4 Application SIG		5.4 Gouvernement hôte
		3.5 Renseignements sur la Sécurité maritime		5.5 Gestion des adhésions
		3.6 Edition & Publications		5.6 Conférences HI ordinaires
		3.7 Traduction		

**Liste provisoire des tâches susceptibles d'être confiées
à des consultants techniques pour l'année 2001**

<u>Elément</u>	<u>Tâche</u>	<u>Priorité</u>
<u>Programme 2</u>		
2.1	Soutien du projet en mer Noire auprès de la CE	Moyenne
2.1	Groupe d'étude en Afrique occidentale	Haute
2.1	Services de consultants pour le Lac Victoria [avec l'AIMS] ?	Moyenne
2.3	Soutien de projets de la Banque de Développement [WB,ADB,FEM,etc]	Haute
<u>Programme 3</u>		
3.1	Mise en œuvre des informations MIO sur les ECDIS:	Moyenne
3.1	Révision de la S-23 [suite].	Haute
3.1	Travaux de l'OEF (Open ECDIS Forum) [parrainage]	Moyenne
3.2	Manuel d'hydrographie	Haute
3.4	Suivi des travaux d'harmonisation du TSMAD/TC 211 2000	Moyenne
3.4	Réalisation de profils supplémentaires pour la S-57.	Haute
3.5	Développement de la M-6 (liste de textes de référence pour les hydrographes)	Haute
3.6	Mise au pont d'un dictionnaire informatique pour utilisation au BHI Réseau de traduction	Haute
<u>Programme 4</u>		
4.5	Soutien apporté aux relations avec les médias (nouvelle édition de la M-2)	Haute
4.5	Traduction d'articles pour le Bulletin	Haute
4.5	Base de données d'adresses pour le Site Web	Moyenne
4.6	Mise en place d'un service d'"évaluation des performances"	Moyenne
<u>Programme 5</u>		
5.2	Elaboration d'une structure salariale pour le futur personnel de catégorie B du BHI	Haute
5.2	Révision intersession des salaires au BHI (Règlement du personnel IV.I.I.c)	Moyenne

Note sur le budget: En 2001, les ressources affectées aux tâches susceptibles d'être confiées à des consultants techniques représentent 3% du budget.

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESSOURCES DU BHI POUR 2001**Tableau 1; Récapitulatif des fonds affectés à chaque programme [en millions de francs et en % du budget]**

Programme 1	0.8	6 %
Programme 2	1.8	11 %
Programme 3	6.6	43 %
Programme 4	0.5	3 %
Programme 5	5.6	37 %
Total	15.3	100 %

Tableau 2 : Fonds affectés à chaque programme et à chaque chapitre [en millions de francs]

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	Total
Ch. 1 Personnel	0.704	1.107	5.863	0.300	3.752	11.726
Ch. 2 Opérations	0.155	0.650	0.635	0.225	0.916	2.581
Ch. 3 Capital	0.000	0.000	0.018	0.000	0.334	0.352
Ch. 4 – 7 Fonds	0.000	0.000	0.070	0.000	0.600	0.670
Total	0.859	1.757	6.586	0.525	5.602	15.329

Tableau 3: Fonds par programme et par chapitre en % du budget total

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	Total %
Ch. 1 Personnel	5	7	38	2	25	77
Ch. 2 Opérations	1	4	4	2	6	17
Ch. 3 Capital	0	0	0	0	2	2
Ch. 4 – 7 Fonds	0	0	0	0	4	4
Total %	6	11	42	4	37	100

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESSOURCES POUR 2001

Tableau 4: Affectation du temps du personnel [semaines]

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	Total	%
Directeurs	40	38	22	2	30	132	<i>14</i>
AT	15	40	110	5	50	220	<i>24</i>
Cat. B/C	2	22	330	3	215	572	<i>62</i>
Total	57	100	462	10	295	924	100
<i>%</i>	<i>6</i>	<i>11</i>	<i>50</i>	<i>1</i>	<i>32</i>	100	

Tableau 5: Affectation du temps du personnel par programme en % du total de chaque catégorie

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	Total %
Directeurs	30	29	17	1	23	100
Catégorie A	7	18	50	2	23	100
Catégorie B	1	3	58	1	37	100

Tableau 6: Affectation des travaux des consultants à chaque programme en % du total des travaux

	Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5	Total %
Consultants	0	37	30	26	7	100

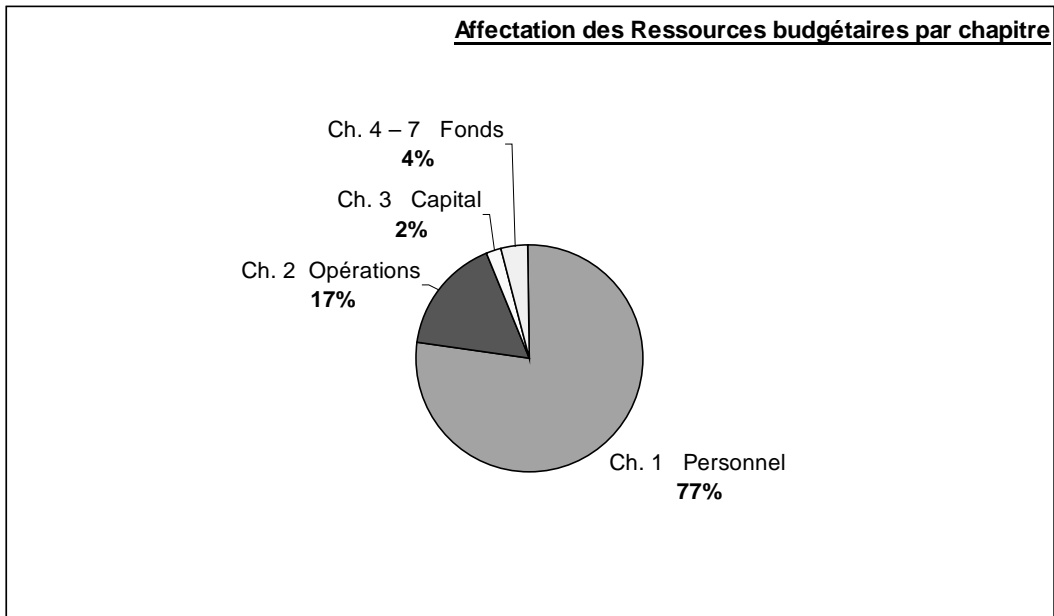
Notes: 1. Pour mener à bien le programme avec deux directeurs seulement, il sera nécessaire de faire appel à des compétences externes afin d'exécuter les travaux auparavant effectués par le troisième directeur. Le salaire et les allocations de ce directeur seront utilisés pour financer ces travaux. Par conséquent, l'affectation du temps et des coûts relatifs aux directeurs n'a pas été modifiée dans ces tableaux.

2. Les chiffres communiqués dans ces tableaux diffèrent quelque peu des chiffres des tableaux figurant dans les documents budgétaires de l'OHI joints en annexe à la lettre de la Commission des finances 1/2000. Ceci provient du fait que les applications budgétaires du nouveau logiciel de comptabilité analytique du BHI ne sont pas encore entièrement développées. Il est prévu que les chiffres du programme de travail et du Budget seront alignés, dans les années futures. Il est également prévu de préparer, en temps utile, la présentation de l'affectation des ressources par programme pour toute la période quinquennale de ce programme de travail glissant.

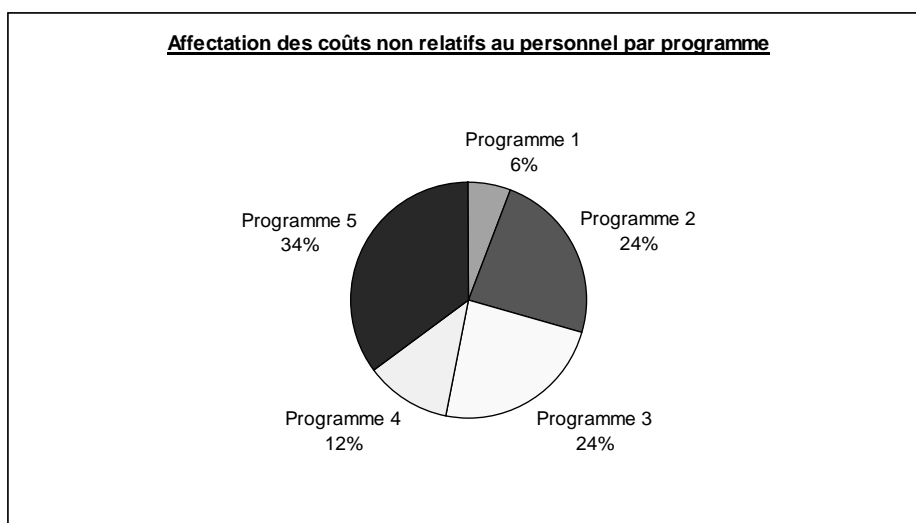
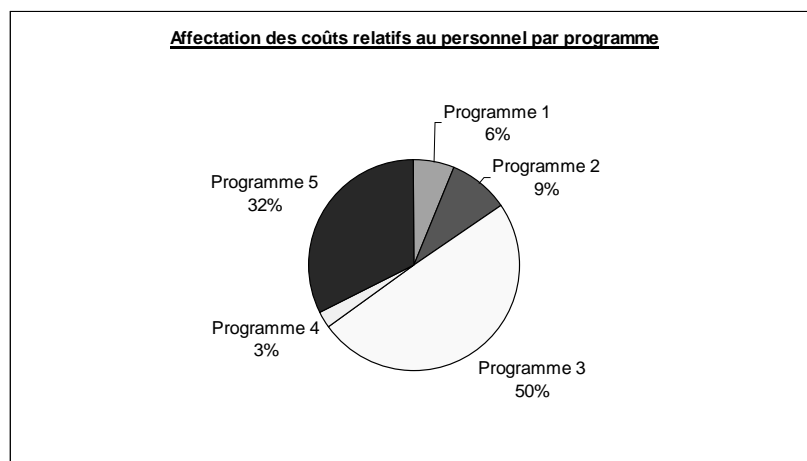
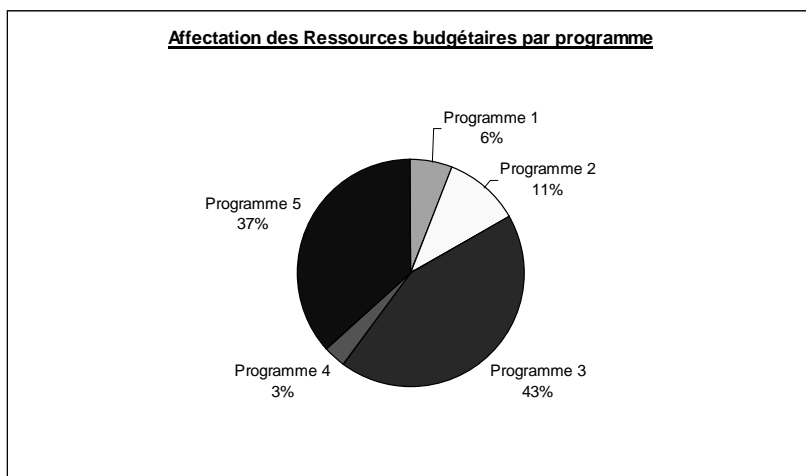
GRAPHIQUE D'AFFECTION PAR PROGRAMME

Camemberts illustrant la répartition du budget

1. programmes divisés par chapitre



2. Chapitres divisés par programme



Commentaires sur les nouvelles tâches introduites dans le programme de travail de l'OHI pour 2001

Un certain nombre de nouvelles tâches ont été introduites dans le programme de travail pour 2001. Cette Annexe fournit des informations de fond et justifie ces tâches.

- 1. 2. 3** L'AMI de Trieste constitue actuellement une importante source de formation pour les autorités hydrographiques des pays en voie de développement rencontrant des difficultés pour faire financer la formation en hydrographie par leurs propres gouvernements. L'AMI peut proposer des cours d'excellente qualité à un coût très faible parce qu'elle reçoit un soutien de l'OMI ainsi que du gouvernement italien. L'OHI a assuré le support technique. En ce qui concerne les ressources, une importante pression est actuellement ressentie en raison de la forte demande de places, laquelle ne peut être satisfaite qu'à hauteur de 50%. Il est donc nécessaire d'examiner, de renforcer et d'officialiser les dispositions collectives sur lesquelles reposent les programmes d'hydrographie de l'AMI.
- 2. 1. 8** Comme indiqué dans les commentaires relatifs à la tâche 1.2.3 ci-dessus, la formation dispensée au personnel chargé de l'hydrographie dans les pays en voie de développement constitue l'un des aspects les plus fondamentaux et les plus importants du renforcement des capacités. De nombreux cours sont proposés de par le monde, mais les moyens de formation demeurent insuffisants. Il faut absolument accroître le nombre de cours proposés, ou augmenter la capacité des cours existants.
- 2. 1. 14** Cette tâche permet d'identifier des régions dans lesquelles on manque de services hydrographiques efficaces, et concerne en particulier les nations qui s'efforcent d'établir ou de renforcer leurs capacités hydrographiques. Les activités de renforcement des capacités mobilisent une grande part des ressources de l'OHI, et il est important que ces dernières soient mobilisées sur des régions spécifiques. La liste qui se rapporte à cette tâche varie d'une année à l'autre.
- 2. 2. 2** La longue liste des pays dont les formalités d'adhésion sont en cours atteste de la complexité de la procédure d'adhésion à la Convention relative à l'OHI. Les procédures d'adhésion à des organisations soeurs comme l'OMI sont bien moins complexes. L'OHI a déjà contacté, à ce sujet, le gouvernement de Monaco qui est le dépositaire de la Convention relative à l'OHI. Pour examiner cette question, voir la copie de la lettre jointe en Annexe D.1. Tout devrait être fait pour supprimer les obstacles qui ralentissent les adhésions à l'OHI. Ce commentaire est également valable pour la tâche 2.2.3.
- 2. 3. 3** Cette tâche résulte d'une recommandation de la 2e Conférence HI extraordinaire, laquelle a reconnu que le financement du renforcement des capacités, dans le domaine de la sécurité maritime et de la navigation serait assuré avec plus d'efficacité par le biais d'une coopération inter-agences et interdisciplinaire.
- 2. 3. 4** De nombreuses organisations proposent des bourses pour la formation des hydrographes des pays en voie de développement. Toutefois, ces bourses sont encore en nombre insuffisant. Il est temps que l'OHI crée un fonds spécial affecté aux bourses. Voir également le commentaire relatif à la tâche 2.1.8.
- 3. 1. 9** Aujourd'hui, les principaux problèmes rencontrés par l'hydrographie concernent la gestion des données numériques, ainsi que la mise en place de services concernant les données. Ces questions relèvent du domaine du cartographe plutôt que de celui de l'hydrographe. En revanche, à ce jour, la formation s'est concentrée sur l'hydrographe plutôt que sur le

cartographe. Cette tâche ainsi que la tâche 3.1.10, ont pour vocation de corriger ce point éminemment faible. Il existe une corrélation avec les tâches de l'élément 3.4 concerné par la géomatique, là où, finalement, l'hydrographie et la cartographie fusionneront.

3.4.5 Les normes de l'OHI relatives aux données spatiales ont été élaborées avant la création de la série de normes de l'ISO concernant les données spatiales. Pour que les données hydrographiques puissent être communiquées au plus grand nombre d'utilisateurs possibles, il est essentiel que les normes de l'OHI soient compatibles avec celles de l'ISO.

5.2.5.3 L'orientation effective des ressources vers des activités prioritaires nécessite une meilleure compréhension de l'affectation des ressources existantes ainsi qu'un moyen permettant d'orienter les affectations existantes dans les directions souhaitées. En 1999, le Comité de direction a introduit un nouveau logiciel de comptabilité analytique. Celui-ci permet aujourd'hui de fournir des rapports sur les dépenses effectuées dans le cadre de chaque programme. Il doit maintenant être développé afin de pouvoir préparer les budgets en fonction des programmes.

Note: Les États membres sont invités à noter que le Comité de direction prévoit d'ajuster l'équilibre des ressources dans les programmes, afin que davantage de ressources soient consacrées aux programmes 1 et 2, avec une réduction correspondante des ressources dans les programmes 3 et 5. Ces ajustements correspondent aux priorités relatives du plan stratégique et du programme de travail. Ils doivent obligatoirement s'effectuer de manière progressive, concerner uniquement 1 ou 2 points de pourcentage chaque année, et s'effectuer sur une période de quelques années. Les tableaux communiqués en Annexe C reflètent cette intention.

Listes des tâches supprimées du Programme de travail

Vous trouverez ci-dessous un résumé des tâches qui ont été effectuées en 2000, et de celles qui ont été supprimées du programme de travail 2001. De nombreuses autres tâches ont progressé de manière significative mais ne sont pas encore totalement terminées. Elles ont été reportées dans le programme 2001. Le détail complet des progrès réalisés en ce qui concerne ces tâches est fourni dans le Rapport annuel 2000.

- 1.1.4 La CHR pour la zone maritime ROPME a été créée [partie de la zone NAVAREA IX].
- 1.2.2 Un protocole d'accord avec la COI a été signé.
- 1.2.3 La révision du Chapitre V de la Convention SOLAS est terminée.
- 2.1.11 La première réunion de la CHR pour la zone maritime ROPME a eu lieu en novembre 2000.
- 2.1.14 Les visites en Amérique centrale, en Russie, dans les Etats de la mer Noire, en Chine, ainsi qu'à la Banque mondiale ont toutes été effectuées. Voir également la liste plus complète des visites dans le Rapport annuel.
- 3.2.8 Le manuel d'hydrographie de l'OHI en est à la Phase 2.
- 3.2.12 La Banque de données sur les composantes de la marée est close.
- 3.6.6 Le programme de publications numériques est à présent installé.
- 5.1.5 L'étude portant sur les procédures de vote est achevée.
- 5.2.5.1 Les méthodes de comptabilité analytique pour le budget et les comptes rendus mensuels sont opérationnels.
- 5.2.5.2 De nouvelles mesures comptables ont été introduites.